

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le 05 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 28 novembre précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Isabelle KASTELIK (arrivée à partir de la délibération n°182), Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Sarah VASSEUR, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Didier AROLD ayant donné procuration à Claudette CREPIEUX  
Delphine DELPORTE ayant donné procuration à Yves BOUTTIER  
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Aude-line MATURSKI  
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE (pour les délibérations n°172 à 181)  
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Patrick SYCZ ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Jacqueline DANTAN ayant donné procuration à Maurice COFFIN

### **ABSENTS :**

**Jean Luc LAMBERT a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 décembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 décembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

## **N°174 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Sur proposition du Bureau Municipal et après avis de la commission vie associative,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de :

- 1 000.00 € à l'association TEAM PHOENIX FIGHTING

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

publié sur le site le 19 décembre 2022